



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gare de Gourdon

Question écrite n° 6479

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports les conséquences de la réorganisation mise en oeuvre par la SNCF pour la gare de Gourdon dans le département du Lot. Avec cette réorganisation annoncée par la SNCF, quatre postes vont être supprimés à la gare de Gourdon. Ces suppressions vont considérablement gêner les conditions d'accès des passagers à cette gare et notamment les conditions d'accès pour les voyageurs à mobilité réduite. En réduisant les effectifs de cette gare à un seul agent présent en journée, la vente de billets risque d'être sérieusement handicapée tandis que la sécurité des passagers ne sera pas correctement assurée alors que la SNCF justifie cette réorganisation par une amélioration de la qualité des services proposés aux voyageurs. Dans le même temps, il est prévu que les trains Téoz n°s 3690, 3672 et 3692 en direction de Paris et n°s 3641 et 3689 en direction de Toulouse ne s'arrêtent plus en gare de Gourdon. Ces suppressions d'arrêts en gare de Gourdon constituent un véritable coup dur pour les voyageurs du Lot mais également pour ceux de Dordogne qui sont nombreux à monter en gare de Gourdon pour se rendre à Toulouse ou à Paris. Aussi, il aimerait connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin d'empêcher cette réorganisation et ces suppressions planifiées par la SNCF.

Texte de la réponse

Le projet initial de la SNCF de supprimer les dessertes de jour des gares de Gourdon et Souillac a été amendé. Les services mis en place par la SNCF le 9 décembre dernier sont désormais les suivants : du lundi au jeudi : maintien de 2 arrêts par jour et par sens à Souillac et Gourdon (au lieu de 3) ; le vendredi : maintien de 3 arrêts dans le sens Paris-Souillac-Gourdon (au lieu de 5) et de 2 arrêts dans l'autre sens (au lieu de 3) ; le samedi : situation inchangée dans le sens Paris-province, soit 2 arrêts, et 2 arrêts au lieu de 3 dans le sens province-Paris ; le dimanche, maintien de deux relations par sens. Le train de nuit Corail Lunéa continuera de desservir la gare de Gourdon les vendredi, samedi et dimanche sans changement. Par ailleurs, il est prévu, outre le maintien des services en gare de Gourdon, des aménagements du hall d'accueil et de l'abri voyageurs, ainsi que l'amélioration de l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du contrat de projet État-région, qui s'élève à 164 000 euros et est financé à 50 % par la SNCF, 30 % par le conseil régional et 20 % par l'État. Afin que les dessertes ferroviaires du Lot puissent être assurées par la SNCF dans des conditions acceptables pour l'ensemble des voyageurs et pour l'autorité organisatrice Midi-Pyrénées, une mission a été confiée au préfet de la région Midi-Pyrénées, avec le concours de la direction générale de la mer et des transports, et en liaison avec la SNCF, portant sur les conditions de desserte de cette région par les services nationaux de la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Germinal Peiro](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6479

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6107

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4077